

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *112*

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE REUNIONS GUIRAUD (N° 3) DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DES CAPUCINS – ALLEE D' IENA/RUE MASSENA

" Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi de la Ligue Occitanie  
de handball"

\*\*\*

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi de la Ligue Occitanie de Handball, représenté par son responsable administratif, Monsieur Dylan Gazeu, dont le siège est 46 route de Narbonne – Opus Verde Bât F – 31320 Auzeville-Tolosane, la salle de réunions GUIRAUD (n° 3) située à la Maison des Associations des Capucins – Allée d'Iéna/rue Masséna à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée BC 298

La présente mise à disposition est consentie:  
aux dates et horaires suivants:

**Samedi 29 et dimanche 30 mai 2021, de 9 h à 17 h**

- pour l'objet suivant: **Formation**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 31 MAI 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210531-decision21112-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2021

Affichage : 31/05/2021

